

**Synthèse des échanges – 5^{ème} webinaire des Conseils de développement
20/05/20– 14h00-15h15 | par visio-conférence**

**Les modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la
population à l'élaboration des politiques publiques**

Introduction (cf. diaporama)

Echanges entre les participant-es

Positionner le Conseil de développement en début de mandat

- Rencontrer élu-es communautaires, maires et groupes politiques pour présenter le conseil de développement et ses réalisations, échanger sur son mode de fonctionnement, les axes d'évolutions envisagés,...

« Le conseil de développement s'est réuni en visioconférence fin avril pour préparer un plan d'action visant à formaliser les relations avec les élus. Quelques idées : rencontrer les maires et élus communautaires, organiser des rencontres tous les semestres entre les élus et le conseil de développement, inviter les élus à participer à des commissions, présenter les autosaisines du conseil de développement en commission thématique, formaliser les avis du conseil de développement dans les attendus préalables aux délibérations de l'intercommunalité (« Vu l'avis du conseil de développement sur ») et suivre la prise en compte de nos avis ». *Dominique Allaume-Bobe, présidente du Conseil de développement de la communauté de communes de Baugeois-Vallée*

« Rencontrer les maires et les groupes politiques avant la mise en place des assemblées communautaires, à partir d'une feuille de proposition, pour qu'ils soient en mesure de les porter ». *Marie-Christine Simiand, co-présidente du Conseil de développement de Grenoble Alpes métropole*

A Sète, le Président du Conseil de développement et la chargée de mission ont rencontré les maires, puis les conseillers municipaux des 14 communes pour présenter le Conseil de développement et leur proposer de nommer des personnes.

« Nous allons prendre notre bâton de pèlerin pour rencontrer les élus pour faire comprendre tout ce que peut apporter un conseil de développement dans la décision publique et rappeler notre rôle de conseil. De ces rencontres peuvent naître de la coopération, de la co-construction ». *Jocelyne Cacciali, Conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc*

« Après chaque élection municipale et intercommunale, le pays renouvelle le Conseil de développement en sollicitant les différentes organisations qui y participent. Il est important que les élus reçoivent une information sur l'intérêt d'avoir un conseil de développement dans les intercommunalités de moins de 50 000 habitants ». *Jean-Claude Moreau, présidente du Conseil de développement Pays de la Châtre en Berry*

- Instaurer dialogue avec la nouvelle gouvernance pour préciser les attentes en regard du conseil de développement, clarifier son rôle, son positionnement, ses missions,...

« La première base de la discussion est le rôle du conseil de développement. Les élus ont peut-être une autre vision de notre rôle. La clarification du rôle va guider la clarification de nos relations avant la gouvernance » *Cécile Valverde présidente du Conseil de développement du Sicoval*

- Se positionner en regard des autres dispositifs ou initiatives, montrer les spécificités et les complémentarités

« Les dispositifs de concertation sont souvent définis par les élus (sujet, calendrier, méthode,...). L'un des enjeux est de partir des citoyens pour organiser un dialogue, cela suppose d'être à l'écoute des initiatives citoyennes. Les conseils de développement peuvent jouer un rôle de conseil en la matière auprès des élus, mais aussi organiser de l'animation, de la médiation, accompagner les initiatives » *Yves Londechamp, co-président de la CNCD, vice-président du Conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines*

« Lorsque l'intercommunalité a pris une délibération en matière de participation citoyenne, l'enjeu est de remettre le Conseil de développement dans une position plus porteuse et mobilisatrice. Les Conseils de développement peuvent contribuer à donner du sens à la métropole ou l'intercommunalité en lui donnant davantage de lisibilité aux yeux des habitants, ce qui ne rejoint pas forcément les intérêts des élus municipaux, mais c'est important pour le territoire ». *Marie-Christine Simiand, co-présidente du Conseil de développement de Grenoble Alpes métropole*

- Articuler les relations entre le Conseil de développement et les habitant-es.

« Nommer des référents par communes, pas forcément en tant que membres du conseil de développement, mais les associer aux travaux. Approfondir le réseau du conseil de développement ». *Marie-Christine Simiand, co-présidente du Conseil de développement de Grenoble Alpes métropole*

« Franc succès de la participation pour le Collège territoires du C3D du Grand Nancy depuis que ce sont les maires qui proposent deux candidatures motivées (1 homme 1 femme) et qu'un jury du C3D désigne au vu de la motivation / CV des candidat-es et ainsi organise la parité au sein de ce collège ». *Rachel Kordus, chargée de mission du C3D du Grand Nancy*

« Le Conseil de développement du Sicoval a organisé des séances découvertes ouvertes à toute personne intéressée pour présenter la politique de l'intercommunalité, par exemple sur l'eau, déchets, petite enfance, économie,... Ce format a très bien marché, les services de l'intercommunalité nous ont demandé d'organiser de nouvelles séances. Nous organisons également des rencontres débat avec les habitant-es, pour nous aider à avoir une vision sur un sujet donné. Des élu-es, des conseillers municipaux y participent également, cela permet d'avoir des informations et d'approfondir certains sujets. *Cécile Valverde présidente du Conseil de développement du Sicoval*

Le citoyen lambda a tendance à dire « je » alors que le conseil de développement, la société civile organisée, a l'habitude de dire « nous », il y a donc un besoin d'acculturation. Associer plus largement les habitants permet d'avoir une acceptabilité des projets. *Dominique Allaupe-Bobe, présidente du Conseil de développement de la communauté de communes de Baugeois-Vallée*

- Valoriser les propositions élaborées, en proposant d'intégrer les avis et propositions le processus délibératif qui précède les décisions en conseil communautaire ou comité syndical (exemple : mention dans les exposés introductifs à leurs délibérations).

« Le C3D du Grand Nancy a vu l'obligation d'annexer ses avis aux délibérations en lien dans le règlement intérieur de la Métropole. C'est bien mais lorsque la contribution est achronique par rapport aux travaux de la Métropole, la diffusion du travail est au bon vouloir du Président de la Métropole. A améliorer donc... »

Contribuer à la feuille de route de l'intercommunalité ou du PETR pour déployer les démarches de participation citoyenne

- Pour l'intercommunalité : établir une *feuille de route* ou un *plan d'action* pour développer les initiatives en matière de participation citoyenne / concertation, à partir d'un état des lieux des pratiques et des expériences (initiées par la collectivité ou par des collectifs de citoyens).

« Des obligations légales existent en matière de concertation, enquête publiques. Une idée peut être de faire un état des pratiques sur la collectivité en matière de concertation et de recueillir les expériences des autres territoires » *François-Xavier Koepmgen, directeur du Conseil de développement de la CA de Sophia Antipolis.*

- Le Conseil de développement peut enrichir le débat en étant force de proposition.

« Le Conseil de développement peut faire des propositions sur ce qui n'est pas encore couvert en matière de concertation, notamment la manière dont la collectivité se saisit des initiatives citoyennes qui émergent. Comment mieux écouter les différents acteurs, collectifs qui ne se sentent pas entendus ? Le Conseil de développement peut travailler en réseau avec les autres instances sur ces questions ». *Yves Londechamp, co-président de la CNCD, vice-président du Conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines*

Etablir une vision partagée de la participation citoyenne entre le conseil de développement et les élu-es :

- Vers une redéfinition de la « fiche de poste » des élus locaux, pour mieux organiser le partage des rôles et sortir du face-à-face entre élus et citoyens, et entre communes et intercommunalités, faire avec les citoyens en allant au-delà des pratiques de concertation (cf. [article](#) de Marion Loisel et Nicolas Rio)
- Pour le conseil de développement : proposer une expression collective qui soit le résultat d'une réflexion collective et non une addition d'avis particuliers
- Etre à l'écoute des évolutions sociétales, des acteurs du terrain, des collectifs citoyens pour faire évoluer les modes de fonctionnement, les missions, les postures,...

Questions posées par les participants

Un Conseil de développement peut-il interroger directement les habitant-es dans le cadre d'une enquête ou doit-il en faire la demande auprès des maires ?

« Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché » Art. 5 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Le cadre légal relatif au conseil de développement (art L5211-10-1 Du

CGCT) n'établissant pas d'interdiction à la matière, il est donc possible de réaliser ce type d'enquête, comme le font de nombreux conseils de développement.

« Il faut rappeler que les EPCI sont bien des Etablissements Intercommunaux et que ce sont les élections municipales qui désignent les délégués. La base reste bien la commune et le conseil de développement est celui des toutes les communes de l'intercommunalité. Son intervention auprès des maires et des habitants des communes est donc tout à fait légitime. De plus dans les modalités de l'association de la population il s'agit bien des habitants de toute l'EPCI »

Guy Jourden, Président du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest

Les membres du Conseil de développement qui participent à des commissions aux côtés des élu-e s'expriment-ils en leur nom propre ou au nom du Conseil de développement ?

« Il est prudent de préciser la règle dans le règlement intérieur : un membre doit être mandaté pour s'exprimer au nom du Conseil de développement » *Cécile Valverde, présidente du Conseil de développement du Sicoval*

« Refléter la parole du conseil de développement sans donner son avis propre et qui n'est pas forcément le sien. Il s'agit de défendre l'idée majoritaire, ce qui n'est pas toujours simple ». *Laurent Haddad, co-président du Conseil de développement de Plaine Commune*

Ressources utiles citées lors de la réunion : cf. document de présentation